



COMMISSION SCOLAIRE CENTRAL QUÉBEC

CENTRAL QUÉBEC SCHOOL BOARD

19  
SINCE  
DEPUIS  
98

**Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le mercredi 18 juin 2025 à 19 h, au centre administratif, 2046, chemin Saint-Louis, Québec (Québec) G1T 1P4 et sur la plateforme TEAMS.**

<b>Présents :</b>	Linda Bechtiger Debbie Cornforth Debbie Ford-Caron André Gosselin Chantal Guay Jason Kilganan Stephane Lagacé Ian O'Gallagher KayLee Richardson Jean Robert Jo-Ann Toulouse Jo Visser	Commissaire-parent (par visioconférence) Commissaire Commissaire (par visioconférence) Commissaire Commissaire Commissaire-parent Directeur général Vice-président Commissaire-parent Président Commissaire (par visioconférence) Commissaire (par visioconférence)
<b>Absents :</b>	David Eden Christian Falle Karine Gauthier Cameron Lavallee Shirley Picknell	Commissaire Commissaire-parent Commissaire Commissaire Commissaire
<b>Également</b>		
<b>Présents :</b>	Julien Duchamp Vincent Laliberté Anissa Landry Nancy L'Heureux  Benoit Sévigny  Melanie Simard	Directeur des Services éducatifs Secrétaire général Directrice du Service des ressources financières Directrice générale adjointe, Directrice du Service des ressources humaines  Directeur du Service des ressources matérielles, de l'informatique et de l'approvisionnement Secrétaire de séance (par visioconférence)

**25-06.01      Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19h07.

**25-06.02      Déclaration de reconnaissance des terres autochtones**

Nous aimerais commencer par reconnaître, honorer et respecter nos communautés des Premières Nations, les propriétaires traditionnels et les gardiens de la terre sur laquelle nous sommes réunis aujourd'hui.

**25-06.03 Adoption de l'ordre du jour**

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par A. Gosselin et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'il a été distribué.

**25-06.04 Période de questions réservée au public**

Il n'y a eu aucune question.

**25-06.05 Période de questions réservée aux élèves**

Aucun élève n'était présent.

**25-06.06 Correspondance des élèves**

Le Conseil n'a reçu aucune correspondance de la part d'élèves.

**25-06.07 Plaintes**

Aucune plainte n'a été reçue.

**25-06.08 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 mai 2025**

Il est PROPOSÉ par J. Kilganan, APPUYÉ par A. Gosselin et RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le mercredi 21 mai 2025, tel que distribué.

La commissaire D. Cornforth s'est abstenu de voter.

**25-06.09 Affaires découlant des séances précédentes**

Il n'y a aucune affaire découlant des séances précédentes.

**25-06.10 Rapport du président**

Le président a fait parvenir aux commissaires, avant la tenue de la séance, un rapport portant sur les points suivants :

- Remise des diplômes à DDO – 29 mai
- Entrevue avec les médias – 31 mai
- Réunion du comité exécutif de l'ACSAQ – 2 juin
- Gala Chapeau, les filles ! – 10 juin
- Réunion sur l'ordre du jour – 11 juin
- Rencontre avec le ministre Drainville – 13 juin
- Rencontre avec le Secrétariat – 16 juin
- Remise des diplômes à l'Académie de Trois-Rivières et à l'école secondaire de Shawinigan – 19 juin
- Remise des diplômes à l'école secondaire Q.H.S – 20 juin

## 25-06.11 Rapport du directeur général

Le directeur général s'est adressé en bonne et due forme aux membres du Conseil et leur a parlé des points suivants :

- a) Bilan actualisé des Services éducatifs

J. Duchamp a présenté un rapport sur l'estimation du nombre d'inscriptions pour l'année scolaire 2025-2026, soulignant que, jusqu'à maintenant, 5 099 élèves sont inscrits dans les écoles de la Commission scolaire Central Québec. Il a également examiné le Programme pour étudiants internationaux 2024-2025 et les chiffres d'inscription de ce programme pour l'année scolaire 2025-2026.

- b) Bilan actualisé du Service des ressources matérielles et du Service de l'informatique

B. Sévigny a présenté un rapport sur les projets d'embellissement de cour d'école, les modules de l'école Jimmy Sandy Memorial, le projet de logements à Schefferville et une mise à jour sur le projet de nouvelle école secondaire à Québec.

M. Sévigny a également fait le point sur la mise à niveau vers Windows 11 de tous les appareils de la CSCQ. Il a souligné les efforts considérables déployés par le Service de l'approvisionnement au cours des derniers mois pour se conformer à la nouvelle directive gouvernementale sur les fournisseurs québécois.

- c) Bilan actualisé du Service des ressources humaines

N. L'Heureux a présenté un rapport sur les réunions avec la nouvelle Directrice des ressources humaines, Julie Simard, et l'association syndicale des enseignants, l'entente des administrateurs sur les augmentations salariales, le plan de dotation tenant compte des compressions budgétaires confirmées par le ministère de l'Éducation et la célébration du départ à la retraite de cinq employés du Centre administratif.

- d) Bilan actualisé des Communications

N. L'Heureux a fait le point sur le nouveau projet Intranet coordonné par le Service des communications en collaboration avec le Service des technologies de l'information, et sur un nouvel outil créé pour rationaliser les rappels relatifs à la fermeture estivale des établissements de la CSCQ.

## **25-06.11 Rapport du directeur général**

### e) Bilan actualisé du Service des ressources financières

A. Landry a présenté un rapport sur l'audit qui a été réalisé et a mentionné que le Service des ressources financières travaille activement à la finalisation des états financiers en date du 30 juin 2025, ainsi qu'à l'élaboration des règles budgétaires pour l'année scolaire 2025-2026.

### f) Bilan actualisé du Secrétariat général

V. Laliberté a fait état de la visite effectuée en compagnie de l'archiviste de la CSCQ, aux écoles secondaires de Shawinigan et de La Tuque afin d'offrir un soutien et de favoriser les relations se basant sur la collaboration avec le personnel.

### g) Bilan actualisé du Directeur général

S. Lagacé a fait un rapport sur la visite du ministre Drainville à l'école primaire de New Liverpool afin d'offrir des bourses à deux élèves de l'école, la réunion du Conseil administratif et du Comité des cadres opérationnels (AC-OMC) sur le Plan stratégique et les remises de diplômes dans les écoles.

## **25-06.12 Planification stratégique**

N. L'Heureux présente la mise à jour des plans d'action et du plan d'engagement pour le mois de juin. Les sujets suivants ont été abordés :

- *1.2.1 Mettre en œuvre et suivre les actions visant à améliorer les taux de réussite des élèves autochtones aux examens de fin d'études en français* – Nomination du comité d'évaluation pour l'apprentissage et l'évaluation autochtones pour l'année 2025-2026.
- *2.2.2 Soutenir les écoles/centres dans la mise en œuvre de leur plan d'action ABAV* – Un rappel a été envoyé à toutes les écoles de la CSCQ concernant le nouveau protocole et les procédures ABAV.
- *2.3.2 Élaborer un programme d'intégration pour les nouveaux employés (secrétaires d'école, administrateurs et enseignants)* – De nombreux progrès ont été réalisés en 2024-2025 et se poursuivront durant l'année scolaire 2025-2026.
- *2.3.3 Mettre en place des comités sur le climat scolaire en collaboration avec les CIUSSS/CISSS régionaux* – Analyse du soutien continu à la mise en œuvre et au suivi des comités sur le climat scolaire pour 2024-2025 et élaboration du cadre pour 2025-2026.
- *3.2.1 Publier un bulletin d'information de la CSCQ* – Réalisé.
- *3.3.2 Offrir un soutien pour analyser les résultats liés à la maîtrise de l'anglais et du français* – Des centres de correction linguistique pour le deuxième cycle du secondaire ont été créés.

**25-06.12** Planification stratégique (suite)

- 4.1.5 *Établir la vision de la commission scolaire pour la valorisation et l'accessibilité des programmes de parcours* — La conception des programmes d'études pour les nouveaux parcours dans les écoles ciblées a été mise en place.
- 5.2.1 *Aligner les meilleures pratiques en enseignement des mathématiques (conceptuelles et autres) sur la base de données probantes et de recherches* — L'analyse de la mise en œuvre du comité de transition pour le 3e cycle du primaire et le 1er cycle du secondaire a été effectuée.
- 7. *Élaborer de nouveaux PPP (projets pédagogiques particuliers)* — Le gouvernement a confirmé le financement pour que l'Académie de Trois-Rivières et l'école secondaire de La Tuque offrent des PPP à partir de septembre 2025.

**25-06.13** Affaires nouvelles

a) Règlement sur le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires 2025-2026 (adoption)

ATTENDU QUE l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique indique que le Conseil des commissaires doit adopter un règlement concernant le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires ;

ATTENDU QUE l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique stipule qu'un avis public doit être donné avant l'adoption d'un règlement ;

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par I. O'Gallagher et RÉSOLU à l'unanimité; QUE conformément à l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique, les séances ordinaires du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2025-2026 se tiennent à 19 h au bureau de la Commission scolaire ou en ligne via la plateforme TEAMS aux dates indiquées ci-dessous :

- Vendredi 5 septembre 2025 ;
- Mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025 ;
- Mercredi 5 novembre 2025 ;
- Mercredi 10 décembre 2025 ;
- Mercredi 21 janvier 2026 ;
- Mercredi 25 février 2026 ;
- Mercredi 25 mars 2026 ;
- Mercredi 22 avril 2026 ;
- Vendredi 22 mai 2026 ;
- Mercredi 17 juin 2026 ;

**b) Délégation des pouvoirs pour les mois d'été**

CONSIDÉRANT qu'il peut être nécessaire de prendre des décisions et de signer des documents prévus ;

Il est PROPOSÉ par A. Gosselin, APPUYÉ par K. Richardson et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe, en collaboration avec le président ou le vice-président, soient autorisés à prendre toutes les décisions nécessaires durant la période estivale (18 juin 2025 – 5 septembre 2025) ; et

QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe et le président ou le vice-président soient autorisés à signer tous les documents relatifs aux contrats à être conclus au cours de la période estivale, dans le respect du budget adopté ; et

QUE le directeur général fasse rapport au Conseil des commissaires à la séance du 5 septembre 2025.

**c) Code d'éthique**

ATTENDU QUE l'article 258.0.1 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3) exige qu'une commission scolaire adopte, selon la forme prescrite par le ministre, un Code d'éthique applicable à ses membres du personnel ainsi qu'à toute personne appelée à travailler auprès d'élèves mineurs ou d'élèves handicapés, ou à être en contact avec eux ;

ATTENDU QUE le Code d'éthique doit établir les pratiques et comportements attendus de ces personnes, y compris l'obligation de signaler sans délai toute infraction à ses dispositions pouvant raisonnablement représenter une menace pour la sécurité physique ou psychologique des élèves ;

ATTENDU QUE ce Code d'éthique doit être publié sur le site Web de la commission scolaire et rendu accessible à toute personne qui en fait la demande ;

ATTENDU QUE tous les membres du personnel de la commission scolaire ainsi que toutes les personnes appelées à travailler auprès d'élèves mineurs ou d'élèves handicapés, ou à être en contact avec eux, sont tenus de respecter ce Code d'éthique ;

ATTENDU QUE le Code d'éthique énonce les principes éthiques, les comportements et les pratiques attendus, et doit être interprété de manière large et libérale sans restreindre les droits de gestion de la commission scolaire ;

c) Code d'éthique (suite)

ATTENDU QUE le Code d'éthique ne remplace ni ne limite les obligations découlant des lois, règlements, conventions collectives, politiques, ententes, contrats, règles de conduite des conseils d'établissement ou codes professionnels applicables aux membres du personnel ou aux personnes en contact avec des élèves mineurs ou handicapés ;

Il est PROPOSÉ par J. Kilganan, APPUYÉ par A. Gosselin, et RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil des commissaires adopte le Code d'éthique tel que présenté.

d) Amendement à la politique des transports (adoption)

ATTENDU QUE la politique de transport révisée de la Commission scolaire Central Québec a été déposée pour consultation à la séance du 23 avril 2025 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif sur le transport a recommandé d'apporter des modifications à certaines sections ;

ATTENDU QUE la consultation appropriée a eu lieu et que tous ont accepté les modifications recommandées ;

Il est PROPOSÉ par D. Cornforth, APPUYÉ par I. O'Gallagher et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE les sections révisées de la Politique de transport soient adoptées telles que présentées.

e) Promesse de vente de l'école Q.H.S avec la Ville de Québec (adoption)

ATTENDU QUE la Ville de Québec souhaite acquérir un immeuble appartenant à la Commission scolaire Central Québec dans le cadre du projet de tramway proposé dans la phase 1 du Plan CITÉ ;

ATTENDU QUE l'immeuble est connu et désigné comme étant deux parties du lot 6 267 163 du cadastre de Québec, division d'enregistrement de Québec, représentées par les parcelles 1 et 4, d'une superficie approximative totale de 52,8 mètres carrés, comme l'indique, à titre indicatif, le plan ci-joint contresigné par les parties à titre d'identification ;

ATTENDU QUE le prix de vente est fixé à seize mille dollars (16 000 \$), payable en totalité lors de la signature de l'acte notarié de vente, en paiement final et définitif du transfert de propriété ;

ATTENDU QUE la vente se fera sans caution judiciaire, aux risques et périls de la Ville de Québec ;

e) Promesse de vente de l'école Q.H.S avec la Ville de Québec (adoption) (suite)

Il est PROPOSÉ par K. Richardson, APPUYÉ par J. Kilganan, et RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec autorise le Directeur général, Stéphane Lagacé, à signer, au nom de la commission scolaire, la promesse de vente de l'immeuble mentionné ci-dessus à la Ville de Québec.

f) Convention de servitude avec Hydro-Québec pour l'école secondaire Q.H.S (adoption)

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) est propriétaire de l'immeuble connu et désigné sous le numéro 6 267 163 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec ;

ATTENDU QUE la Ville de Québec a demandé à la CSCQ d'accorder à Hydro-Québec une convention de servitude assortie d'une option irrévocable pour une période de vingt-quatre (24) mois afin d'acquérir des droits réels perpétuels de servitude sur une parcelle d'environ 3,8 mètres carrés, désignée comme étant la parcelle 3 et traversant ledit immeuble ;

ATTENDU QUE cette convention de servitude est une exigence de la Ville de Québec dans le cadre de son projet de tramway prévu dans la phase 1 du Plan Cité ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'autoriser le Directeur général, Stéphane Lagacé, à signer la convention de servitude au nom de la CSCQ ;

Il est PROPOSÉ par A. Gosselin, APPUYÉ par J.-A. Toulouse et RÉSOLU à l'unanimité que la Commission scolaire Central Québec conclue une convention de servitude avec Hydro-Québec ; et

QUE le Directeur général soit autorisé à signer ladite convention au nom de la commission scolaire.

g) Convention servitude avec Énergir pour l'école secondaire Q.H.S (adoption)

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) est propriétaire de l'immeuble connu et désigné sous le numéro 6 267 163 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec ;

g) Convention servitude avec Énergir pour l'école secondaire Q.H.S (adoption) (suite)

ATTENDU QU'Énergir a demandé à la CSCQ de lui accorder une convention de servitude assortie d'une option irrévocable afin d'acquérir :

- des droits réels perpétuels de servitude sur une parcelle de 2,79 mètres de large et d'environ 23,6 mètres carrés, identifiée comme étant la parcelle 2 ; et
- une servitude temporaire pour une période de trois (3) ans sur une parcelle d'un mètre de large et d'environ 14,5 mètres carrés, identifiée comme étant la parcelle 5 ;

ATTENDU QUE cette convention de servitude permet à Énergir d'installer, d'opérer, de maintenir et de remplacer l'infrastructure en lien avec la distribution de gaz naturel ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'autoriser le Directeur général, Stéphane Lagacé, à signer la convention de servitude au nom de la CSCQ ;

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par K. Richardson et RÉSOLU à l'unanimité que la Commission scolaire Central Québec conclue une convention de servitude avec Énergir ; et

QUE le Directeur général soit autorisé à signer ladite convention au nom de la commission scolaire.

h) Autorisation de signer des contrats (adoption)

ATTENDU QUE, en vertu de la Directive sur la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics, en date du 18 février 2025, les organismes publics doivent obtenir l'autorisation de leur Conseil des commissaires pour conclure des contrats négociés directement comportant des dépenses inférieures aux seuils de l'appel d'offres public ;

ATTENDU QUE l'article 13.1.1 de la Directive exige qu'un organisme public obtienne cette autorisation de son Conseil des commissaires pour l'acquisition de biens par l'intermédiaire d'une place de marché en ligne, lorsque le contrat relève du premier alinéa de l'article 14 de la Loi ;

ATTENDU QUE cette autorisation n'est pas requise lorsque l'entreprise exploitant la place de marché en ligne possède un point de vente au détail au Québec ou lorsque son activité principale est la vente de biens fabriqués au Québec ;

h) Autorisation de signer des contrats (adoption) (suite)

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec requiert l'autorisation du Conseil des commissaires pour les fournisseurs suivants :

- Hudl
- Sora
- Renaissance Learning
- PBIS
- Dibbles
- IXL Learning Inc

ATTENDU QU'une présentation décrivant les besoins spécifiques de notre organisation et démontrant l'impossibilité d'acquérir des biens requis auprès de fournisseurs situés au Québec a été faite au Conseil des commissaires lors de sa pré-session ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de l'efficacité administrative et de la conformité réglementaire que le Directeur général soit dûment autorisé par le Conseil des Commissaires à signer et à approuver de tels contrats au nom de l'organisation, conformément à nos politiques et directives en matière d'approvisionnement ;

Il est PROPOSÉ par A. Gosselin, APPUYÉ par D. Cornforth, et RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil des commissaires autorise les administrateurs responsables de l'approvisionnement à négocier et à signer des contrats au nom de l'organisation.

i) Autorisation d'ouvrir un appel d'offres individuel (adoption)

ATTENDU QUE l'article 46 du Règlement sur certains contrats de service des organismes publics prévoit que l'autorisation du directeur général est requise pour tout contrat de service de nature répétitive dont la durée totale, renouvellements inclus, dépasse trois ans, ainsi que lorsque seul un fournisseur a déposé une soumission conforme ou, dans le cas d'une évaluation axée sur la qualité, lorsqu'une seule soumission est jugée acceptable, auquel cas le comité de sélection ne doit pas connaître le prix et le directeur général doit décider si le processus d'attribution peut se poursuivre ;

ATTENDU QUE l'appel d'offres pour les services de conciergerie des années scolaires 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) conformément aux exigences réglementaires, offrant un délai raisonnable et suffisant aux soumissionnaires pour présenter leurs propositions ;

**25-06.13      Affaires Nouvelles (suite)**

i) Autorisation d'ouvrir un appel d'offres individuel (adoption) (suite)

ATTENDU QUE, malgré le respect de toutes les exigences de publication et de délai, certaines régions ont reçu très peu de soumissions et, dans au moins un cas, bien que plusieurs propositions aient été reçues, une seule a été jugée conforme à l'issue de l'analyse de conformité, créant ainsi une situation visée à l'article 46 du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics ;

ATTENDU QUE la réouverture de l'appel d'offres n'est pas envisageable en raison du délai serré avant le début de l'année scolaire de septembre 2025, et qu'une telle mesure compromettrait la mise en place en temps voulu des services de conciergerie essentiels à la sécurité et à la propreté des établissements scolaires ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec doit agir conformément aux principes de transparence, d'intégrité et d'équité envers les soumissionnaires, tout en assurant la continuité des services aux élèves ;

Il est PROPOSÉ par K. Richardson, APPUYÉ par J. Visser et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE le Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Central Québec autorise le comité de sélection à procéder à l'ouverture et à l'analyse des soumissions reçues pour les services de conciergerie des années scolaires 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, même si elles sont ou sont devenues uniques.

**25-06.14      Rapports des comités**

a) Comité exécutif

Aucune rencontre n'a eu lieu.

b) Comité de parents

Une rencontre devait avoir lieu le 11 juin 2025, mais, comme le quorum n'a pu être atteint, le comité a fait une table ronde des activités et événements dans leurs écoles respectives et a tenu une consultation sur le Code d'éthique.

c) Comité consultatif des services aux EHDAA

Une rencontre a eu lieu le 26 mai 2025. J. a présenté un rapport sur la réunion concernant le processus d'embauche des techniciens en éducation spécialisée, leur adaptation à leurs postes, l'intégration des services et la mise en œuvre des PEI.

d) Comité consultatif de transport

Aucune rencontre n'a eu lieu.

**25-06.14      Rapports des comités (suite)**

e) Comité de vérification

Aucune rencontre n'a eu lieu.

f) Comité d'évaluation du directeur général

Aucune rencontre n'a eu lieu.

g) Comité d'éthique et de gouvernance

Aucune rencontre n'a eu lieu.

h) Comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a eu lieu.

i) Comité d'allocation des ressources

Aucune rencontre n'a eu lieu.

**25-06.15      Association des commissions scolaires anglophones du Québec**

a) Rapport du conseil d'administration

D. Ford-Caron a présenté un rapport sur les réunions tenues sur les finances de l'ACSAQ, les discussions sur l'admissibilité, le projet de loi 40 et la collecte de fonds dans les écoles.

b) Rapports des comités

Aucun rapport n'a été fait.

**25-06.16      Prochaine séance**

La prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu le vendredi 5 septembre 2025.

**25-06.17      Période de questions**

a) Public

Il n'y a eu aucune question du public.

**25-06.17      Période de questions (suite)**

b) Commissaires

Il n'y a eu aucune question.

**25-06.18      Session à huis clos**

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par I. O'Gallagher, d'entrer en séance à huis clos à 20h47 ;

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par I. O'Gallagher de clore la séance à huis clos à 20h59.

**25-06.19      Levée de la séance**

Il a été PROPOSÉ par A. Gosselin de lever la séance à 21h.

---

Vincent Laliberté  
Secrétaire général

Jean Robert  
Président

Approuvé le 5 septembre 2025.